

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2024**



Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	20
Pouvoirs :	3
Ont voté :	
Pour	23
Contre	
Abstention	

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt février, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal à Semoy, sous la présidence de M. Laurent BAUDE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 février 2024

Présents :

Laurent BAUDE – Patricia BLANC – Jean-Louis FERRIER – Christophe SARRE – Chahrazede BENKOU NAVARRO – Hervé LETOURNEAU – Amandine LOUIS – Jean-Paul LEGAL – Philippe RINGUET – Elisabeth GUEYTE – Olivier MORAND – Rabah LOUCIF – Francis RODRIGUES – Stéphanie DARDEAU – Linda LOISEL – Christelle LEGENDRE – Hugo LEMAITRE – Robert FENNINGER – Martine AIME – Benoît JOUANNETAUD

Absents excusés : Nathalie RODRIGUES – Sana CHELDA-CHENET – Anne-Sophie FABRE

Pouvoirs :

Nathalie RODRIGUES a donné pouvoir à Francis RODRIGUES

Sana CHELDA-CHENET a donné pouvoir à Philippe RINGUET

Anne-Sophie FABRE a donné pouvoir à Martine AIME

Secrétaire de séance : Chahrazede BENKOU NAVARRO

14/24 – PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il convient donc de modifier le tableau des emplois afin de prendre en compte l'obtention d'un concours, l'avancement de grade, la stagiairisation et le recrutement en cours des agents ainsi que les perspectives de promotion interne à venir pour la bonne marche des services.

Compte tenu de ces informations :

Il est proposé le tableau de suppression des postes suivants :

Filière	Poste supprimé	Statut	Temps de travail	A compter du	Nombre
Administrative	Rédacteur	Contractuel permanent	TC	01/01/2024	1
Administrative	Adjoint administratif	Contractuel permanent	TC	01/01/2024	1
Culturelle	Adjoint du patrimoine	Titulaire	0,65	01/02/2024	1

Il est proposé le tableau de création des postes suivants :

Filière	Poste créé	Statut	Temps de travail	A compter du	Nombre
Administrative	Attaché	Titulaire	TC	01/07/2024	1
Technique	Adjoint technique principal 2ème classe	Titulaire	TC	01/03/2024	1
Technique	Adjoint technique	Titulaire	TC	01/03/2024	1
Technique	Adjoint technique	Contractuel permanent	TC	01/03/2024	1
Médico-Sociale	ATSEM principal 2ème classe	Titulaire	TC	01/03/2024	1

Ceci étant exposé,

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droit et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi 84.53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la fonction publique territoriale, notamment l'article L.313-1 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial réuni en date du 06 février 2024 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER les modifications du tableau des emplois définies ci-dessus,**
- **DE PRECISER que la dépense est régulièrement inscrite au budget 2024, chapitre 012.**

Fait à Semoy, le 20 février 2024

Le président de séance,

Laurent BAUDE

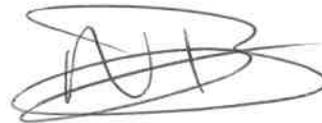
Maire



La secrétaire de séance,

Chahrazede BENKOU NAVARRO

Adjointe au maire



Transmission au contrôle de légalité le : **26 FEV. 2024**

Publication numérique le : **27 FEV. 2024**

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voies de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception par le représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité
- date de publication et/ou de notification